

#03 OCTOBRE 2016

urps ml-infos

LE MAGAZINE DE L' UNION RÉGIONALE MÉDECINS LIBÉRAUX DES HAUTS-DE-FRANCE

P2 DOSSIER SPÉCIAL

TÉLÉEXPERTISE EN DERMATOLOGIE

*Une expérience en Hauts-
de-France pour la détection
des tumeurs cutanées*

P4

ACTUALITÉ

Formez vos futurs confrères !
*Devenez Praticien-agrégé maître de
stage des universités*

P6

NOUVEAU

Mise en ligne du Site Internet

P8

COMMUNIQUÉ

Via Trajectoire grand âge



« À la demande de médecins libéraux spécialistes en dermatologie et en médecine générale, l'URPS Médecins Libéraux et le Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en lien avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) e-santé Picardie, ont développé un projet de téléexpertise en dermatologie pour la détection de tumeurs cutanées, répondant ainsi à un problème majeur de santé publique.

Première expérimentation de télémédecine à grande échelle entre médecins libéraux, ce projet doit sa réussite à une juste identification des besoins et des attentes des utilisateurs, aux compétences médicales des médecins généralistes et dermatologues libéraux, à la formalisation et reconnaissance matérielle du travail des médecins, aux volontés politiques convergentes et à l'attribution de moyens par l'ARS.

L'évaluation à mi-parcours du dispositif confirme l'intérêt du projet. À la fois outil pédagogique, de communication et de tri, la téléexpertise semble pouvoir s'intégrer à la pratique des médecins libéraux.

C'est fort de cette expérience que d'autres projets sont en cours d'élaboration dans le domaine de la télémédecine (téléradiologie, télécardiologie, etc.) ou des systèmes d'information (messageries sécurisées, messagerie instantanée, etc.).

L'URPS Médecins Libéraux des Hauts-de-France continuera à travailler sur cette base au sein de sa Commission dédiée et reste ouverte à vos sollicitations.»

Confraternellement votre

Dr Philippe CUCHEVAL

Président de la Commission Thématique Systèmes d'Information et Communication Partagées



TÉLÉEXPERTISE EN DERMATOLOGIE

Une expérience en Hauts-de-France pour la détection des tumeurs cutanées



En 2015, la région Picardie a mis en place un projet de téléexpertise en dermatologie pour la détection de tumeurs cutanées¹.

L'intérêt du dispositif est de **permettre une prise en charge plus rapide pour les patients présentant une lésion suspecte de la peau**, sachant que l'on constate 90 % de guérison lorsque le mélanome est traité rapidement.

Sept mois après le lancement de cette action, une évaluation à mi-parcours du dispositif a été réalisée :

- Analyse des 153 premiers avis de téléexpertise.
- Étude de 27 comptes-rendus de patients ayant été vus en consultation en vis-à-vis par un dermatologue libéral.

INTÉRÊTS DE CETTE TÉLÉEXPERTISE

> POUR LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE :

- Accès plus rapide à un avis spécialisé.
- Outil de communication : facilite les échanges entre professionnels.
- Outil pédagogique et de sensibilisation.

> POUR LE DERMATOLOGUE LIBÉRAL :

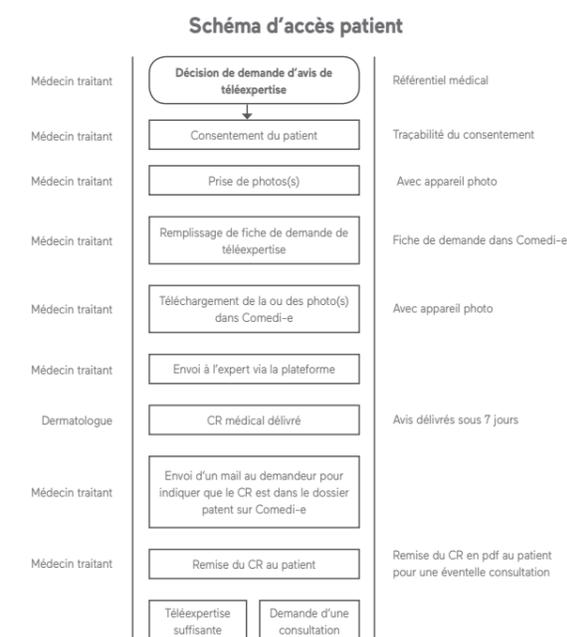
- Outil de tri.
- Outil pédagogique et de sensibilisation.

> POUR LE PATIENT :

- Diminution des délais de rendez-vous / Accès aux soins facilité.
- Qualité des soins : Satisfaction des patients / Confiance dans la prise en charge.
- Effet éducatif : dermatologues et médecins généralistes apprennent au patient à réaliser son autosurveillance.

L'intérêt de la téléexpertise pour la détection de tumeurs est confirmée. Les médecins libéraux sont prêts à développer ces nouvelles pratiques lorsque la technologie, le schéma de prise en charge et la rémunération répondent à leurs attentes.

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS



Un maillage cohérent du territoire a été réalisé lors de la phase de déploiement avec **11 dermatologues et 89 médecins généralistes libéraux formés à l'usage de la téléexpertise entre novembre 2015 et juin 2016** :

- Aisne : 2 dermatologues et 16 médecins généralistes,
- Oise : 5 dermatologues et 42 médecins généralistes,
- Somme : 4 dermatologues et 31 médecins généralistes.

Une montée en charge progressive des usages, avec 200 avis rendus entre novembre et juin 2016, avec première stabilisation autour de 40 avis par mois.

Une concordance entre l'âge moyen des patients pris en charge (58 ans, dont 33 % âgés de plus de 70 ans) avec ce qui est connu en matière de tumeurs cutanées, pigmentées ou non.

Il ressort une **optimisation de la prise en charge**, qui se caractérise par trois éléments :

1. Un accès aux soins facilité, le délai moyen d'obtention d'un avis étant de 3,5 jours, dont 73 % des avis rendus en moins de 48h.

2. Une pertinence de l'action par rapport aux diagnostics établis.

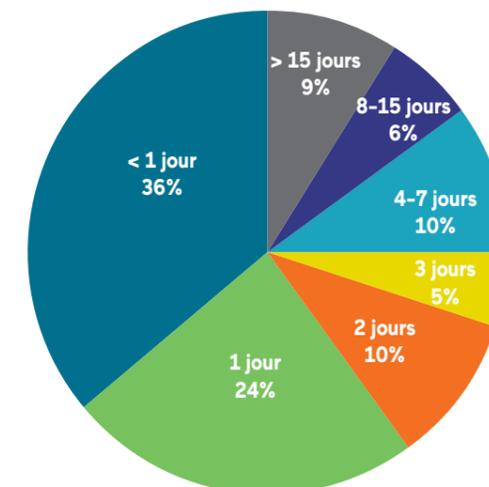
Notons, par exemple, que sur les 27 patients ayant nécessité une consultation en vis-à-vis, ont été diagnostiquées :

- 8 lésions malignes.
- 4 lésions précancéreuses (traitées lors de la consultation).
- 15 lésions douteuses :
 - » 11 lésions pour lesquelles un contrôle histologique pour affirmer le caractère bénin (lésion bénigne abstention et/ou destruction sans histologie) a été réalisé.
 - » 4 lésions pour lesquelles un dernier geste de destruction immédiate sans nécessité d'histologie a été réalisé.

5 autres lésions pré-cancéreuses ont été repérées pour lesquelles la prise en charge a été confiée au médecin généraliste.

3. Une optimisation de la coordination entre les acteurs, puisque l'on constate des collaborations et des effets d'apprentissage.

Délai moyen d'obtention d'un avis suite à une demande de téléexpertise



¹ Cette expérimentation bénéficie d'une subvention de l'Agence Régionale de Santé au titre du Fonds d'Intervention Régional

² Dans le cadre de l'expérimentation, le dermatologue et le médecin généraliste sont rémunérés

FORMEZ VOS FUTURS CONFRÈRES !

Devenez *Praticien-agrégé maître de stage des universités* !

La réalisation de stages en soins primaires ambulatoires est un des moyens pour les étudiants en DES de médecine générale de connaître les spécificités de leur futur métier. Vous pouvez rendre cela possible en devenant Praticien agréé-maître de stage des universités.



SON RÔLE ?

Au début de leur stage, les internes de médecine générale ont uniquement une formation hospitalière. Ils ne sont pas formés aux soins de 1^{er} recours et ignorent entre autre la plupart des démarches administratives associées à cette prise en charge.

Le Praticien agréé-maître de stage des universités permet à l'interne d'approfondir et d'adapter ses connaissances.

OBJECTIFS POUR LE STAGIAIRE

- Réaliser une démarche décisionnelle en fonction de la prévalence, de la gravité et des possibilités thérapeutiques.
- Diagnostiquer les maladies les plus fréquentes ; rédiger une ordonnance ; décrire et argumenter la prise en charge : recueil des données, formulation d'hypothèses, vérification des hypothèses.
- Diagnostiquer les urgences les plus fréquentes et décrire, planifier et argumenter la prise en charge.
- Prendre en charge au long cours des maladies chroniques.
- Informers les patients et leurs familles tout en respectant le secret médical.
- Mettre en place une démarche éducative.
- Réaliser une démarche de santé publique : notion de prévention, notion de dépistage, évaluation des pratiques.

EN PRATIQUE

> POUR LE 3^{ÈME} CYCLE

Pour devenir Praticien agréé-maître de stage des universités, il faut suivre les étapes suivantes :

- Prendre contact avec le Département de médecine générale.
- Apporter un curriculum vitae, une lettre de motivation et les pièces justificatives permettant d'apprécier votre aptitude et vos critères de qualification.
- Réaliser la formation pédagogique initiale de 2 jours.
- Obtenir l'agrément accordé par le Directeur général de l'Agence régionale de santé (DG-ARS)

Une fois Praticien agréé-maître de stage des universités, vous :

- devrez être présent au minimum à 2 rencontres pédagogiques durant la durée de votre agrément,
- serez rémunéré 200 euros par mois par interne,
- devrez renouveler votre agrément au bout de 5 ans.

> SPÉCIFICITÉS POUR LE 2^{ÈME} CYCLE :

- La formation initiale ne dure qu'une journée.
- Pour la Faculté Henri Warembourg de Lille uniquement, il faut envoyer le CV et la lettre de motivation au Doyen avec en copie le Bureau de stage du 2^{ème} cycle.
- Vous serez rémunéré 300 euros par externe.

COMMENT LE DEVENIR ?

Le Praticien agréé-maître de stage des universités est nommé par l'Agence Régionale de Santé après avis du Doyen de la Faculté de médecine et du Département de médecine générale. Avant toute mise en situation effective, le candidat à la fonction de Praticien agréé-maître de stage des universités devra suivre une formation pédagogique initiale rémunérée (2 jours pour le 3^{ème} cycle et 1 journée pour le 2^{ème} cycle).

> **ACCÈS À LA FORMATION :** Pour accéder à la formation, le praticien doit :

2 ^{ÈME} CYCLE	3 ^{ÈME} CYCLE
Avoir un exercice principal en médecine générale depuis au moins 1 an	Avoir un exercice principal en médecine générale depuis au moins 3 ans
Présenter de réelles compétences en médecine générale et en gestion, ce qui nécessite de répondre aux cinq critères de qualification (selon l'Union Européenne des Médecins Omnipraticiens) :	
<ul style="list-style-type: none"> » De participer régulièrement à la Formation médicale continue (FMC) ; » D'accepter une auto évaluation régulière ; » De mettre à jour régulièrement une documentation personnelle et accessible (EMC) ; » De participer à des travaux de recherche en médecine générale ; » De travailler en collaboration avec les autres professionnels de santé. 	
	Avoir des compétences pédagogiques qui s'appuient sur la participation active aux différents volets du 3 ^{ème} cycle des études médicales (tutorat). Cette participation lui permettra notamment d'identifier les besoins des stagiaires et donc de mieux organiser son programme de formation.
Avoir un cabinet médical actif et surtout, offrir à l'interne un environnement favorable à l'exercice professionnel et à la formation (autant dans son aspect matériel – informatisation – que dans l'organisation et la gestion).	
	Respecter une certaine organisation dans son enseignement : <ul style="list-style-type: none"> » Effectuer des rencontres régulières, médicales et éducatives avec l'interne ; » Inciter le stagiaire à participer à des séminaires d'aptitude, d'entretien des connaissances, d'évaluation ou de recherche ; » Disposer de supports pédagogiques.

Pour respecter l'ensemble de ces critères, le praticien devra accorder du temps à son stagiaire.

> LA FORMATION :

Cette formation, rémunérée 345 euros par jour, est délivrée par le Collège national des généralistes enseignants (CNGE) et par le Département de médecine générale.

Il existe au moins 4 modules de formation (et d'autres en perfectionnement comme par exemple le tutorat, la direction de thèse, etc.) :

- Niveau 1 « initiation à la maîtrise de stage »** - stage de 3^{ème} cycle - pour recevoir des internes.
- Niveau 2 « supervision directe »** - stage de 3^{ème} cycle - nécessaire pour recevoir les internes.
- Niveau 3 « supervision indirecte »** - pour être en capacité de mettre des internes de niveau 1 en supervision indirecte.
- Niveau 4 « SASPAS »** - stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS) - qui permet d'accueillir des internes en dernière année.

La motivation reste le 1^{er} moteur pour accéder à la formation.

La maîtrise de stage : un besoin de transmettre, une nécessité de partage.



Dr Demory
Médecin généraliste
Armentières

Maître de stage depuis un semestre, accueillant une interne le lundi, mes patients et moi vivons le meilleur jour professionnel de la semaine.

L'examen en binôme, de l'entretien jusqu'à la rédaction de l'ordonnance nécessite de rendre du sens à chacun de nos gestes, à chacune de nos décisions.

Cela nous a permis, par exemple, d'établir en commun, en cette année de modification profonde de l'examen préalable à la pratique sportive, une fiche exhaustive du contenu du dit examen. Cette fiche permet un examen adapté aux exigences des différentes fédérations, et réalisable dans le temps de la consultation.

En fin de stage, constater les acquis réciproques de cette expérience, m'invite à vous inciter à souscrire à la formation à la maîtrise de stage.

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET

<https://www.urpsml-hdf.fr>



Le nouveau site internet de l'URPS Hauts-de-France a pour but de vous aider dans votre pratique. Il se veut intuitif et axé sur votre pratique quotidienne tout en vous présentant les différentes actions de l'Union.

Le site étant en pleine refonte nous restons à votre écoute pour tout souhait d'amélioration :

Service communication : aude.grimonprez@urpsml-hdf.fr

Page d'accueil



Depuis la page d'accueil vous aurez accès aux différentes rubriques :

- URPS
- Thématiques
- Exercice
- Publications

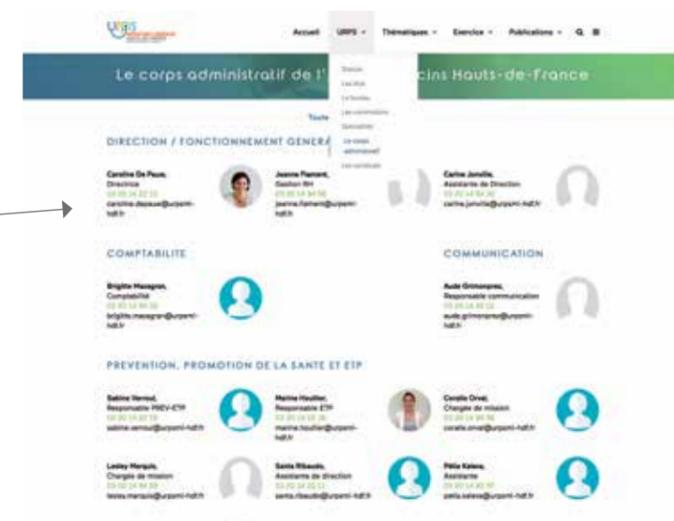
Sont disponibles également en accès direct :

- Alertes sanitaires
- Actualités
- Burn out
- Accessibilité des cabinets
- Doc à doc (site d'échanges entre médecins sur : remplacements, cessions, collaborations, maîtres de stage, ...)
- La page contact
- Les plans mappy du siège de Lille et de l'antenne d'Amiens
- La page Facebook
- La chaîne Youtube

Depuis la rubrique « URPS » vous aurez accès à tout ce qui relève de l'administratif :

- Les statuts
- Les élus
- Le Bureau
- Les commissions
- Les spécialités
- Le corps administratif avec les coordonnées
- Les syndicats

Rubrique « URPS »



Rubrique « Thématiques »



Depuis la rubrique « Thématiques » vous aurez accès à toutes les thématiques traitées par votre Union :

- Education thérapeutique
- Rétinopathie diabétique
- Télémédecine / DMP / Messageries
- Vaccination
- Expositions professionnelles
- Imagerie médicale
- Antibiothérapie
- Autisme
- Personnes âgées
- Trisomie 21
- Troubles visuels chez l'enfant - Amblyopie
- Troubles auditifs chez l'enfant
- Handicap
- et bien d'autres encore

Depuis la rubrique « Exercice » vous aurez accès à tout ce qui peut vous aider dans votre exercice:

- Accessibilité des cabinets
- Doc à doc
- Les différents modes d'exercice
- Le guichet unique
- Remplacement
- Devenir maître de stage
- Géosanté
- Une rubrique pour les « étudiants » avec notamment le prix de thèse
- Burn out

Rubrique « Exercice »



Rubrique « Publications »



Depuis la rubrique « Publications » vous aurez accès à toutes les publications réalisées par votre Union :

- Bulletins « URPSml-Infos »
- Enquêtes et travaux
- Communiqués de presse
- Bilan d'activité
- Thèses
- Téléchargements (classés par dossier avec un lien direct vers la thématique concernée)
- Archives avec les anciennes publications de l'URPS Médecins Nord-Pas de Calais et de Picardie

COMMUNIQUÉ

OUTIL « VIA TRAJECTOIRE GRAND ÂGE »



<https://www.viajaertoire.fr>



L'ARS et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais vont lancer en fin d'année une communication « grand public » dans le département du Pas-de-Calais autour de l'outil « Via Trajectoire Grand Age », un **site Internet sécurisé** (par carte CPS) **permettant de gérer électroniquement les demandes d'admission en EHPAD et donc de simplifier ces demandes.**



En tant que médecin libéral vous pourriez être rapidement sollicité par l'un de vos patients ou son entourage pour renseigner les données médicales du dossier informatisé. Après une 1^{ère} connexion avec votre carte CPS, vous pourrez aussi être sollicité automatiquement par le système. En effet, lorsqu'un de vos patients vous aura désigné comme médecin traitant lors de sa demande, une alerte parviendra à votre adresse mail contenue dans le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), interfacé avec « Via Trajectoire ». Le contenu du volet médical est identique au dossier CERFA unique. L'outil permet une recherche facilitée des établissements, un envoi des demandes aux structures en temps réel et un suivi des réponses. **Vous pourrez suivre les échanges des demandes de vos patients.**

Déploiement dans les autres départements de la région :



Nord	finalisé en juin 2017
Oise	courant 2017

Aisne	Aucune programmation de déploiement connue à ce jour
Somme	

<https://www.facebook.com/URPSMedecinsHDF/>



- ISSN : 2119-1786 - Tirage : 9 850 exemplaires
- Directeur de la publication : Dr Philippe CHAZELLE
- Rédacteur en chef : Dr Philippe CHAZELLE
- Conception / rédaction : Aude GRIMONPREZ
- Création de la maquette : Audacioza Studio
- Comité de rédaction : Drs Philippe CHAZELLE, Françoise COURTALHAC, Bertrand DEMORY, Jean-Paul KORNOBIS, Dominique PROISY et Bénédicte VERMOOTE
- Impression : Imprimerie Calingaert
49 route d'Arras - BP10012
59155 Fâches-Thumesnil cedex
- Crédit photos : Fotolia